



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

4 octobre 2006

Spécialité examinée dans le cadre de la réévaluation du SMR des collyres antiseptiques en application de l'article R.163-21 du code de la sécurité sociale.

MONOSEPT 0,25 POUR MILLE (0,1 mg/0,4 ml), collyre en solution en récipient unidose
Boîte de 30 récipients unidoses

Laboratoires HORUS PHARMA

Bromure de céthexonium

Conditions actuelles de prise en charge : remboursement sécurité sociale et collectivités

Direction Evaluation des actes et produits de santé

1 CARACTERISTIQUES DU MEDICAMENT

1.1. Principe actif

bromure de céthexonium

1.2. Indications

Traitement antiseptique des infections superficielles de l'œil et de ses annexes

1.3. Posologie

1 goutte, 3 à 4 fois par jour

2 SERVICE MEDICAL RENDU

2.1. Niveau de gravité de l'affection traitée

Les infections superficielles de l'œil et de ses annexes n'entraînent pas de complications graves, ni de dégradation marquée de la qualité de vie.

2.2. Rapport efficacité / effets indésirables

Le rapport efficacité/effets indésirables de cette spécialité dans cette indication est important.

2.3. Place dans la stratégie thérapeutique

Cette spécialité entre dans le cadre d'un traitement curatif.

Il existe des alternatives thérapeutiques médicamenteuses à cette spécialité.

Les antiseptiques locaux sont des traitements de première intention dans les infections superficielles de l'œil et de ses annexes.

2.4. Service médical rendu

Le service médical rendu par MONOSEPT collyre est modéré.